

## Réussir son passage à la M57

### Esprit général de la formation :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, votre commune va passer obligatoirement à la M57, la nouvelle nomenclature comptable et budgétaire qui va s'appliquer à toutes les collectivités locales. Qu'est-ce que cela va changer dans la préparation de votre budget municipal ? Quels changements importants apporte cette nouvelle instruction budgétaire ? Avez-vous anticipé toutes les conséquences que cela va induire pour votre commune ? Il ne vous reste que quelques jours pour réussir votre passage à la M57...

### Objectifs de la formation :

- Connaître et comprendre les changements et les nouveautés de la M57
- Assurer le passage à la M57 dans les meilleures conditions pour votre commune

Public concerné	Elus locaux et personnel de collectivité
Pré-requis	Mandat en cours
Méthode mobilisée	Présentiel ou distanciel
Pédagogie utilisée	<ul style="list-style-type: none"><li>• Exposé théorique</li><li>• Quiz</li><li>• Echanges</li></ul>
Durée	½ journée / 3h
Nombre de participants	Maximum 15 participants / L'ouverture de la session est soumise au nombre de participants
Date	10 novembre 2023
Lieu	Matin 9h00 à 12h00 : en visio Après-midi 14h00 à 17h00 : Locaux Solen (CCI Bourges)
Tarifs	240€ / participant
Délais d'accès	21 jours requis avant formation si inscription faite par le DIF Elu
Formalisation à l'issue de la formation	Attestation de formation
Accessibilité aux personnes handicapées	Possible si formation délivrée dans nos locaux (CCI du CHER) Notre organisme étudie au cas par cas une réponse adaptée à tout type de handicap
Contact	Karine Thizeau - 02 48 48 00 91 – k.thizeau@solen-france.com



## Programme de formation

Séquence 1	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Une nouvelle instruction comptable et budgétaire pourquoi faire ?</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Les raisons qui ont conduit à la création de la M57</li><li>• Une modernisation, une simplification de l'environnement comptable et budgétaire des collectivités ?</li></ul></li></ul>
Séquence 2	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Ce que va changer la M57 ...</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Le règlement budgétaire et financier</li><li>• La fongibilité des crédits</li><li>• Quels changements pour les dépenses imprévues, amortissements et provisions ?</li><li>• La nouvelle nomenclature comptable</li><li>• Les nouvelles maquettes budgétaires</li><li>• Les nouvelles règles comptables et budgétaires</li></ul></li></ul>
Séquence 3	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Les enjeux pour passer à la M57</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Bien préparer le passage à la M57 : le calendrier, les étapes</li><li>• Savoir gérer le projet dans votre collectivité</li><li>• Se former et informer sur la M57 dans votre collectivité</li></ul></li></ul>